

M. Argue: Dans combien de temps compte-t-on faire quelque chose, étant donné que 200 personnes meurent chaque jour en attendant?

L'hon. M. Green: Le gouvernement agit toujours avec grande diligence.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

REVELSTOKE (C.-B.)—DÉCLARATION TOUCHANT
LE RENGAGEMENT D'EMPLOYÉS NON-
ITINÉRANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le 21 décembre, l'honorable député d'Assiniboia a posé une question concernant une nouvelle selon laquelle certains employés non-itinérants du Pacifique-Canadien, dans la région de Revelstoke, qui avaient été mis à pied par suite de la menace de grève, n'ont pas été réintégrés.

J'ai adressé la question à la société ferroviaire en cause, qui m'a répondu ceci: lorsque la grève des manutentionnaires de céréales a débuté au port de Vancouver, le 3 novembre, il était devenu nécessaire de réduire le personnel de la division de Revelstoke par suite d'une diminution sensible du trafic. La grève s'est continuée jusqu'au 30 novembre. En outre, une diminution générale du trafic s'est fait sentir dans cette région. Par ailleurs, l'arrivée de l'hiver, à la fin de novembre, nous a amenés à réduire les effectifs chargés de l'entretien des voies et à mettre toute une équipe en disponibilité.

Jusqu'ici, l'état du trafic dans la région de Revelstoke ne motive pas le rappel d'employés additionnels. On s'attend que l'équipe supplémentaire présentement en disponibilité sera rappelée très bientôt pour l'enlèvement de la neige et, si le trafic reprend, d'autres emplois seront rétablis.

La direction ajoute qu'elle n'a effectué aucune réduction qu'on pourrait attribuer à la grève projetée par les sédentaires et qui violerait ainsi la loi adoptée à ce sujet par le Parlement.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Puis-je poser une question supplémentaire? La réponse du ministre portait sur la grève des manutentionnaires de céréales. Ma question ne portait pas sur ce sujet, mais sur les mises à pied antérieures à l'adoption du bill n° C-45. Je me demande si le ministre pourrait faire d'autres recherches. J'ai en effet été informé que ces employés ont été mis à pied au début de décembre, et non pas en novembre, comme il nous l'a dit.

L'hon. M. Balcer: Comme je l'ai expliqué, monsieur l'Orateur, la grève des manutentionnaires de céréales a été l'une des causes

des diverses mises à pied dans cette région. Les mises à pied sont aussi attribuables à d'autres circonstances. Je crois avoir bien répondu à la question.

M. Argue: J'aimerais poser une autre question. Est-ce que le ministre estime que le Pacifique-Canadien lui a donné une juste évaluation de la situation? Ne croit-il pas plutôt qu'on aurait biaisé en lui faisant une déclaration erronée?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je doute qu'il soit dans les attributions du ministre d'exprimer une opinion sur les directeurs du Pacifique-Canadien.

L'AGRICULTURE

LA BETTERAVE À SUCRE—INTERPELLATION AU
SUJET DE L'AIDE AUX PRODUCTEURS ONTARIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): En l'absence du ministre de l'Agriculture, puis-je demander à son secrétaire parlementaire,—celui qui est d'Ontario, je suppose,—quand nous pouvons compter obtenir du gouvernement une déclaration au sujet de la grave situation de l'industrie de la betterave à sucre, surtout en ce qui a trait aux producteurs du sud-ouest de l'Ontario?

M. L. E. Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je puis dire au député que cette question est à l'étude et qu'une réponse précise lui sera donnée sous peu.

LES TRANSPORTS

LA COMMISSION ROYALE—INTERPELLATION AU
SUJET DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je demander au ministre des Transports s'il a récemment reçu des renseignements sur la date où la Commission royale d'enquête sur les transports remettra son rapport?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): La date qui a déjà été annoncée en Chambre demeure inchangée.

LES MOYENS DE TRANSPORT

TERRE-NEUVE ORIENTALE—INTERPELLATION AU
SUJET DE LA CONSTRUCTION D'UN TRANSBORDEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports nous dirait-il si le gouvernement en est venu à une décision touchant la construction d'un transbordeur devant assurer